

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

MD/SLG/CT/SL/ 2026- 724

**FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC DES PARCS
EN RAISON D'INTEMPERIES**

Marianne DURANTON, Maire de la Commune de Morsang-sur-Orge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et les suivants,

Considérant la carte de vigilance météorologique établie par Météo France ,

Considérant qu'il y a urgence à prévenir les accidents que de telles intempéries pourraient engendrer dans les parcs municipaux en raison de risques de chutes de branches ou de déracinement d'arbres,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les parcs municipaux Pablo Picasso – Parc Simone Veil – Parc du Séminaire et Parc Toussaint Louverture seront temporairement fermés au public en totalité du 23 octobre 2026 à 8 h 00 au 24 octobre 2026 à 8 h 00 inclus en raison des intempéries annoncées par Météo France.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy-sur-Orge.
- Cœur d'Essonne Agglomération service Espaces Naturels
- Monsieur le Responsable du service Propreté Voirie
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

ARTICLE 3: Monsieur le Commissaire de Police, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Morsang-sur-Orge, Madame la Directrice Générale Adjointe des Services Techniques et Urbanisme, Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Morsang-sur-Orge
Le, 22 octobre 2026



Pour le Maire absent et par
délégation,
Augustin DUMAS,
2ème Adjoint au Maire en
charge
de la politique de la Ville et de
la jeunesse